

MODE DE RÈGLEMENT

- En une fois par chèque de€, à l'ordre de Citodanse
Encaissement :
 En une fois en espèces :€
 En 3 fois par chèque :€ encaissé en octobre,
.....€ encaissé en novembre,€ encaissé en décembre.
Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.

AUTORISATION D'INTERVENTION

- J'autorise Je n'autorise pas
L'association Citodanse à contacter les services d'urgence pour conduire mon enfant ou Centre hospitalier
le plus proche en cas d'accident. Cas particulier à signaler (allergies, groupe sanguin, maladies...) :
.....

DROIT A L'IMAGE

Tout au long de l'année, les différentes manifestations organisées par l'association Citodanse font l'objet
de reportages ou d'enregistrements, notamment à des fins d'archivage, de valorisation des activités
artistiques et pédagogiques, et/ou d'édition de documents d'information.

- J'autorise Je n'autorise pas
Que mon enfant (ou moi-même) soit enregistré, photographié ou filmé à ces seules fins,

À, le Signature

ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

Certifie que l'élève : est couvert par une assurance responsabilité civile.
N° de police :

À, le Signature

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e)
Représentant(e) légal(e) de l'élève
Je déclare avoir pris connaissance des modalités du présent dossier d'inscription, et des tarifs annuels
de l'association Citodanse. Pour la cohérence globale du parcours qui m'est proposé, je m'engage à ce que
mon enfant (ou moi-même) suive l'ensemble des activités (atelier de danse, sortie culturelle, spectacle de fin
d'année). Tout au long de l'année scolaire, je m'engage à prévenir de toute absence, et à fournir un justificatif
pour toute absence à deux cours consécutifs. Toute démission sera à signaler par écrit à l'administration.
Je règle ce jour les frais d'inscription (non remboursables) possibilité de faire plusieurs chèques encaissés
chaque date demande avant le 31 janvier 2020.

À : Le :

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 :

DISCIPLINES ENSEIGNÉES PAR L'ASSOCIATION CITADANSE

Danse urbaine.

ARTICLE 2 :

HORAIRES ET LIEU DES COURS

Les heures de cours seront données par les intervenants en début d'année.

Elles seront ensuite affichées dans la salle.

Les cours auront lieu dans la salle d'évolution de l'école Henri Barbusse et Poul Bert à Saint Martin d'Hères.

ARTICLE 3 :

INSCRIPTIONS

L'âge d'inscriptions aux ateliers se fait à partir de 5 ans. Elle sera considérée comme définitive dès lors que la fiche d'inscription aura été remplie et signée. Le spectacle de fin d'année est obligatoire. Les paiements des cours s'effectuent à l'inscription. Il peut être octroyé un paiement en plusieurs fois par chèque à l'ordre de l'association Citodanse en cas d'abandon ou cours de l'année, aucun remboursement ne s'effectuera sauf qu'à spécial (déménagement, maladie grave).

ARTICLE 4 :

TENUE DEMANDÉE PAR LES PROFESSEURS

Pour le HIP HOP :

Survêtement, tee-shirt basket de sport et cheveux attachés. Pas de pendentifs volumineux, de gros bracelets, bague ou boucles d'oreilles gênant pour le travail et pouvant blesser l'élève ou ses camarades notamment au moment du travail ou sol.

ARTICLE 5 :

ASSIDUITÉ

Pour la bonne évolution pédagogique de chaque cours et pour un travail individuel suivi, il est demandé aux élèves d'assister régulièrement aux cours hebdomadaires. En cas d'absence ponctuelle ou prolongée d'un élève, les parents doivent

informer le professeur dès que possible.

Les professeurs, pour les mêmes raisons que les élèves, sont tenus d'assurer les cours régulièrement. En cas d'absence, les cours seront, dans la mesure de la disponibilité des professeurs, reportés à d'autres dates. Le professeur préviendra les élèves une semaine à l'avance pour une absence prévue. Dans ce cas contraire, une affiche sera posée sur la porte de la salle de cours.

ARTICLE 6 :

SPECTACLE

Le ou les spectacles de fin d'année est résultat de l'année de travail, sont obligatoires et vivement recommandés. La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (Téléthon – Fête de la Musique – stages – concours etc.). N'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs.

ARTICLE 7 :

INFORMATIONS

Toutes les informations pendant l'année seront affichées sur le panneau ou sur la porte de la salle. Chaque élève recevra un exemplaire du présent règlement, lors de son inscription. Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association Citodanse. Pour tous renseignements, les professeurs se tiennent à la disposition des parents. Pour toutes les nouvelles inscriptions, une semaine d'essai sera accordée.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur joint au dossier. Et m'engage à respecter l'ensemble des dispositions énoncées.

À :

Le :

Signature